

BARREAU DE TOULOUSE

11 décembre 1965

**Séance solennelle d'ouverture
DE LA
Conférence du Stage**

Discours de M. le Bâtonnier Marcel DUTOT

ELOGE DE M^e JOSEPH PEYRUSSE

par M^e Jean-Noël FLUTET

Lauréat de la Conférence du Stage - Prix Alexandre-Fourtanier

UNE CHRONIQUE JUDICIAIRE IL Y A 200 ANS

par M^e Jacques DUPEYRON

Lauréat de la Conférence du Stage - Prix Laumont-Peyronnet



Imprimerie spéciale de la GAZETTE DES TRIBUNAUX DU MIDI
28, allée Jean-Jaurès
TOULOUSE

1965

DISCOURS

de M. le Bâtonnier DUTOT

MONSIEUR LE PREMIER PRÉSIDENT (1),

Voici bien des années que vous n'avez assisté à notre séance solennelle.

Le chef de Cour n'y trouvera rien que le stagiaire n'ait connu. Comme naguère, le Bâtonnier, les lauréats vont remplir leur office qui est de s'efforcer de maintenir les anciens usages et le renom de l'Ordre.

Rien n'est changé dans les rites de notre vieux Palais aussi immobile que ces cimes pyrénéennes si chères à votre cœur.

Mais, ces traditions mêmes m'invitent à vous souhaiter la bienvenue.

Si le choix de M. le Garde des Sceaux a comblé de joie tous ceux qui vous connaissent, dois-je ajouter que, dès les premiers contacts, les autres, dont je suis, ont été séduits par cette affabilité dans la recherche du contact direct et par cette courtoisie parfaite qui est décidément l'apanage des grands magistrats.

C'est un grand honneur, pour moi, de vous recevoir pour la première fois. J'espère que mes successeurs auront à le faire pendant de nombreuses années.

Et si, en quelque manière, j'ai offensé votre modestie, veuillez m'en excuser. Dès notre première rencontre, vous m'avez dit le prix que vous attachiez à la sincérité. Vous voudrez bien en accepter les inconvénients.

MONSIEUR LE PROCUREUR GÉNÉRAL (2),
MESDAMES ET MESSIEURS,
MES CHERS CONFRÈRES,

Les jeunes ont déserté le chemin du Palais. On s'inquiète. On s'interroge. Que faire ? Le Bâtonnier ne doit-il pas, pareil à ces forains qui vantent les merveilles qu'on voit derrière la toile, aller

(1) M. le Premier Président Guary.

(2) M. le Procureur Général Malaval.

vers la jeunesse et la presser d'entrer ? Certains le pensent. Mais avant, essayons d'y voir clair. Essayons de comprendre la génération qui vient et faisons l'inventaire ce de que nous lui offrons.

En 1545, Henri de Mesmes arrive à Toulouse. Il sera, plus tard, chargé de mission en Italie par Henri II. Il deviendra podestat de Sienne, général victorieux et chancelier du royaume de France. Mais, pour l'instant, il a 12 ans. Il a terminé ses humanités, il sait le grec et le latin et il a quitté le collège pour venir étudier le droit à l'Université de Toulouse.

Voici son emploi du temps :

« Nous étions levés à 4 heures et, après avoir dit une prière, allions à cinq au cours, nos grands livres sous le bras, nos écritoirs et chandelles à la main. Nous écoutions différents cours jusqu'à 10 heures, sans interruption. Après une demi-heure passée à corriger nos notes, hâtivement, nous dinions. Après dîner, nous lisions pour nous amuser : Sophocle, Aristophane ou Euripide, quelque fois Démosthène, Cicéron, Virgile ou Horace. A une heure, au cours. A cinq heures chez nous pour revoir nos notes et nous reporter aux passages cités dans les cours. Cela nous prenait jusqu'à 6 heures, alors nous soupions et lisions du grec et du latin. »

Quel programme ! Dix heures de cours de droit par jour et, à titre de récréation, des lectures grecques et latines dans le texte.

On peut penser qu'à ce régime notre chère Faculté n'aurait pas beaucoup d'étudiants.

En ce temps-là, il n'y avait cependant pas de crise pour les professions judiciaires.

Aujourd'hui, il en est autrement. La magistrature recrute avec peine et le nombre des avocats inscrits décroît chaque année. Le barreau de Paris perd cent vingt membres par an et n'en retrouve que la moitié par l'arrivée de stagiaires. Celui de Toulouse a un effectif invariable depuis la guerre, alors que la population de la ville a doublé.

Quelles sont les causes de cette désaffection ?

Faut-il incriminer l'évolution qui caractérise notre temps ? Mais aux 6.000 avocats français s'opposent 3.000 belges, 19.000 allemands et 32.000 italiens et, dans chacun de ces pays, les mutations économiques et sociales n'ont pas été moins rapides que dans le nôtre.

Faut-il en chercher la raison dans le manque de clairvoyance particulier au barreau français qui a laissé proliférer en toute quiétude de puissants voisins : conseils juridiques, contentieux, experts fiscaux ?

Il est certain que le dédain montré par nos aînés pour tout ce qui n'était pas droit civil ou pénal a eu de néfastes effets.

Il y a, à coup sûr, une nécessité urgente d'adaptation et M. le Garde des Sceaux en a conscience. Dans quelques jours sortiront

les textes concernant la réforme des études judiciaires et la mise à l'heure européenne du stage dont une partie pourra être valablement faite dans un barreau étranger. Le projet de loi relatif aux sociétés civiles professionnelles est aussi destiné à favoriser l'évolution et à encourager la formation de cabinets de groupe où les avocats, mettant en commun leurs connaissances et leurs moyens, auraient chacun une spécialisation conférant à son titulaire la compétence et la notoriété dont la clientèle est éprouvée.

C'est un premier pas vers une rénovation de notre profession qui ne suffira pas à lui redonner son importance d'autrefois. Seul le monopole de la chose juridique, tel qu'il existe dans les pays voisins, serait susceptible d'atteindre ce but. Cela supposerait une importante intervention du législateur et une rénovation complète de la maison des juges. Elle ne paraît près d'être réalisée.

Mais ces problèmes internes de notre profession demeurent ignorés du grand public et on peut être assuré qu'ils le sont aussi des jeunes gens qui évitent la Barre. Là n'est donc pas la raison de leur abstention.

Est-ce le caractère aléatoire de la réussite et la nécessité de gagner rapidement sa vie qui embarrassent les générations nouvelles ? On l'a souvent prétendu et certains sont sans doute arrêtés par de telles préoccupations. Mais il n'est pas vrai que les jeunes de notre temps aient perdu le goût du risque qui accompagne la profession libérale et qui est le corollaire de la liberté. D'ailleurs, la magistrature, où les traitements sont assurés dès le début, connaît les mêmes difficultés de recrutement que nous.

La vérité est ailleurs. Les jeunes ne viennent plus à nous parce que les professions judiciaires ont perdu leur lustre de jadis et la jeunesse, qui ne recule ni devant les difficultés, ni devant les sacrifices, est attirée par le prestige.

Si les contemporains d'Henri de Mesmes se soumettaient volontiers à d'infermables études qu'ils prolongeaient ensuite à la barre où ils passaient plusieurs années en qualité d'avocats « escoustant », ne plaidant pas et se bornant à suivre les audiences, c'est qu'ils savaient qu'ils accéderaient à une profession hautement estimée.

Contemporain d'Henri de Mesmes, Erasme notait l'importance des juris-consultes « qui réglaient toutes les affaires ».

Et si, sur le plan matériel, notre profession n'a jamais été classée parmi celles qui enrichissent, elle n'en tirait qu'une considération plus grande.

De nos jours, tout est changé.

Sans doute, il n'est pas nouveau que les avocats soient mal-traités par la littérature et le théâtre. Déjà le Moyen Age avait connu le peu édifiant M^e Pathelin.

Mais il s'agissait, alors, de textes à diffusion limitée destinés peut-être à faire rire à nos dépens, mais dont l'exagération même était sans danger pour le renom de notre profession.

Maintenant s'épanouit le règne de la publicité, dont le cinéma, la radio, la télévision et la presse sont les grands feudataires, il n'est plus de foyer fermé aux faiseurs de grandes renommées.

Mais si on excepte certains princes des assises qui ne vont qu'escortés de bataillons journalistiques qu'ils ont tenu à l'honneur de rassembler eux-mêmes, que dit-on de nous sur les ondes ou sur la scène ? Le plus souvent notre rôle est déformé, notre probité mise en doute et lorsqu'à l'émission scolaire pour adultes de la télévision on veut définir par l'image le terme « collusion », entente frauduleuse de deux personnes contre une troisième, on envoie les mimes de service plaquer un rabat blanc sur leur collant de baladins.

On comprend que les familles ne tiennent pas à voir leurs fils embrasser de telles carrières et qu'il est beaucoup plus flatteur d'avoir enfanté un polytechnicien qu'un avocat stagiaire.

Même ceux qui n'ont à notre égard aucune malveillance sont imprégnés de l'air du temps et l'époque des Mariners, des Spoutniks, et autres Diamants, est celle des sciences exactes. Les ingénieurs sont dans le vent, les techniciens dans le sens de l'histoire, les juristes sont démodés, poussiéreux.

Nous ne devons pas accepter cela.

C'est encore Erasme qui écrivait : « Les juris-consultes prétendent l'emporter sur tous les autres ; il n'y a point de gens qui prisen tant leur art. » Essayons de retrouver un peu de cet état d'esprit d'autrefois.

Faisons une cure d'orgueil, mes confrères. Orgueil permis qui ne trouve point son objet en nous-même, mais en notre profession,

Car, vous entendez bien, qu'il ne saurait s'agir d'encourager la vanité individuelle que la nature dispense si généreusement dans le monde pour la plus grande joie des auteurs comiques qui trouvent là un inépuisable sujet.

Continuons à être modestes pour nous-mêmes.

Souvenez-vous que les carrières les plus belles ne laissent jamais qu'une gloire éphémère et que, lorsqu'il meurt, l'avocat disparaît tout entier. C'est pour lui que semblent ciselés ces vers de Valéry :

« Où sont des morts les phrases familières,
l'Art personnel, les âmes singulières ? »

Le talent des avocats va où vont toutes choses.

Mais, ayons la fierté de notre profession et soyons toujours appliqués à servir et à défendre son prestige.

D'abord, bien sûr, parce qu'elle représente un passé chargé d'honneur et une tradition d'indépendance et de désintéressement au service des libertés essentielles à la dignité humaine.

Mais cela nul ici ne l'ignore. D'autres l'ont dit souvent et fort bien. Je l'ai rappelé, après eux, l'an dernier.

Mon dessein d'aujourd'hui n'est donc pas de redire mais d'essayer d'apporter d'autres raisons d'attachement à notre robe. D'abord, celles tirées de l'inventaire de ce que nous apporte la pratique de la profession, ensuite celles tirées du privilège de vivre notre vie professionnelle au Palais.

Ce que nous apporte la profession ? Trois armes extraordinaires : la dialectique, les larmes et les rires.

Nulle circonstance ne saurait être plus favorable pour démontrer l'importance de la dialectique. La campagne pour l'élection présidentielle nous fait voguer sur un océan dialecticien. Son pouvoir est si grand que les plus grands eux-mêmes ont dû recourir à ses services. La dialectique triomphe aux étranges lucarnes.

Mais l'application à notre profession de l'art de convaincre est beaucoup plus difficile que son emploi pour une campagne électorale. Nos auditoires sont plus avertis et nos démonstrations supposent une connaissance approfondie du droit à laquelle nous ne parvenons que par un travail incessant. Les lois nouvelles sur les régimes matrimoniaux et la tutelle bouleversent profondément notre droit civil.

Le décret sur la procédure civile, dont les tendances nous inquiètent, nécessite une adaptation délicate. Notre époque étant celle des mutations rapides, on a même inventé un mot, le « recyclage » qui, malgré un certain parfum vélocipédique ne définit pas autre chose que la nécessité de plus en plus impérieuse et fréquente de réviser nos notions juridiques.

Mais la dialectique requiert aussi la clarté et la rectitude du jugement. Chaque jour, nous devons choisir la meilleure procédure, le meilleur texte à invoquer pour la défense des intérêts qui nous sont confiés et ce choix n'est pas toujours facile.

Or, n'est-ce pas une chose particulièrement précieuse, à une époque où les moyens de diffusion donnent un irrésistible attrait à des pensées préfabriquées, que cet entraînement quotidien à tout passer au crible de notre propre jugement ? Y a-t-il meilleure protection de notre personnalité et meilleure défense contre les agressions quotidiennes dont notre esprit est l'objet et contre l'incitation à penser comme le troupeau ?

N'est-elle pas belle, mes jeunes confrères, la profession qui tend à vous donner une tête bien à vous qui soit, non seulement bien pleine mais surtout bien faite et où l'entendement prend le pas sur la science comme le voulait Montaigne ?

* * *

Mais nous savons aussi, à une époque où triomphent partout les technocrates, que les techniques ne se suffisent pas à elles-mêmes et qu'en conséquence, elles ne peuvent nous suffire. Notre expérience quotidienne nous donne, sur beaucoup d'autres, un avantage certain : celui d'avoir conscience de cette vérité. Nous voyons tous les jours que, juxtaposé au droit, il y a le fait et l'équité qui impliquent la connaissance de l'homme et des ressorts de l'âme.

La vie ne s'enferme pas dans des syllogismes ou des équations et les raisons du cœur y ont une grande place. L'avocat, pour remplir sa mission, devra savoir joindre, à la faculté de convaincre, celle d'émouvoir. Mais, on ne peut donner que ce qu'on a et nous ne pouvons transmettre à notre auditoire que l'émotion que nous ressentons nous-mêmes. Notre profession exige donc que notre âme soit ouverte aux misères du monde et que nous sachions en traduire le drame.

Il n'y a pas de recette générale pour trouver le chemin du cœur des hommes. Souvenons-nous cependant de l'anecdote que rapporte Bergson : un prêtre faisait un si beau sermon que tout le monde pleurait, sauf un seul auditeur. Comme on s'étonnait de cette insensibilité, il expliqua : « Je ne suis pas de là paroisse. » Il y a dans cette boutade un fond de vérité. Efforçons-nous de connaître les arguments qui conviennent à chaque paroisse, c'est-à-dire à chaque auditoire ; on serait même tenté de dire à chaque auditeur. C'est pourquoi l'exercice de notre profession nous oblige à pousser toujours plus loin notre connaissance de l'homme. Comment y parvenir, sinon par une culture qui devra faire l'objet d'un labeur incessant ? « L'humanisme doit se cultiver comme une rose et s'entraîner comme un cheval de course » disait Raleigh.

Au moment où l'extension des loisirs a mis la culture à l'ordre du jour, où se multiplient les associations de toutes sortes et les maisons de la culture, n'ayons garde d'oublier ce qu'elle est. Non point que je prétendé la posséder. A l'imitation de Mauriac et avec infiniment plus de raison que lui, je l'admire trop chez les autres pour y penser jamais atteindre.

Mais je sais que ce n'est point ce fatras de connaissances hétéroclites qui accumule sans discernement une érudition luxuriante. Ce n'est point la possibilité de répondre à toutes les questions et de gagner des sommes importantes aux jeux radiophoniques en indiquant le diamètre en millimètres d'une pièce de un franc ou le nom du champion de monde de boxe en 1910.

La culture, c'est ce lent cheminement de la pensée qui résulte de la fréquentation des grands esprits et des artistes et qui nous

conduit à une meilleure connaissance de l'homme et à un sens toujours plus affiné du vrai, du juste et du beau.

C'est la marche vers la connaissance du bonheur et de la sagesse, qui n'est ni de parcourir 150 kilomètres en une heure, ni de franchir les océans d'un coup d'aile, ni de voir, sur un écran, ce qui se passe de l'autre côté du globe, mais qui consiste, comme dit Georges Duhamel, « à être riche d'une belle pensée, content de son travail, honoré d'affections ardentes. »

C'est cette science de la vie qui permettra de trouver le chemin du cœur des hommes. Sans elle, le plus grand juriste ne pourra jamais remplir qu'une partie de sa mission.

★ ★

Enfin, mes chers confrères, vous trouverez dans l'exercice de notre profession la troisième arme, la plus redoutable peut-être, mais aussi la plus difficile à manier : le rire.

Et quand je parle du rire, il ne s'agit pas, bien entendu, de celui que nous pouvons provoquer involontairement par notre vocabulaire dont se moque Racine où notre souci de la forme, « la forme », que Beaumarchais a mis en évidence de si pertinente manière.

Ce rire-là est extérieur au prétoire et n'est pas dans mon sujet. D'ailleurs, les choses se sont bien modifiées depuis le XVII^e, toutes les sciences se sont créé un vocabulaire particulier, si bien que nos chers amis médecins eux-mêmes sont souvent dépassés dans la technique du langage hermétique.

Ne parlons que du rire que nous pouvons mettre au service de la cause que nous défendons.

« C'est une étrange entreprise que celle de faire rire les honnêtes gens » dit Dorante. Plus étrange encore le dessein de faire rire des juges que leurs fonctions prédisposent plutôt à la gravité.

La difficulté est certes grande, mais un juge qui sourit est déjà un juge moins sévère et même, si la sentence n'est pas réellement modifiée, le client aura toujours l'impression qu'en ayant défendu son juge son avocat lui a évité le pire.

Comment atteindre ce résultat ? Il n'y a pas de procédé unique de fabrication du comique. Tout au plus peut-on dire que, de même que le poète perçoit des rapports entre les idées, les choses, les sentiments et les gens qui demeuraient invisibles aux autres, de même certains esprits perçoivent et éclairent le comique qui résulte de la désharmonie entre l'effet et la cause.

Tous les procédés classiques : l'interférence d'idées, la mécanisation, l'exagération, la transposition, la répétition, autant de moyens qui pourront être utilisés selon les circonstances, avec tact et mesure.

Mais celui qui nous est le plus utile est certainement l'ironie. « A l'inverse de l'humour, l'ironie énonce ce qui devrait être en feignant de croire que c'est précisément ce qui est » dit Bergson, et il ajoute : « Elles sont, l'une et l'autre, des formes de la satire, mais l'ironie est de nature oratoire, tandis que l'humour a quelque chose de plus scientifique. On accentue l'ironie en se laissant soulever de plus en plus haut par l'idée du bien qui devrait être : c'est pourquoi l'ironie peut s'échauffer intérieurement jusqu'à devenir, en quelque sorte, de l'éloquence sous pression. »

De l'éloquence sous pression, voilà, mes chers confrères, quelque chose de bien utile pour un avocat !

Encore faut-il qu'elle soit maniée avec à propos et délicatesse. Plus encore que les larmes, le rire exige que « l'on soit de la même paroisse » que son auditoire. On a souvent remarqué que beaucoup d'effets comiques sont intraduisibles d'une langue à une autre parce qu'ils sont relatifs aux mœurs et aux idées d'une société particulière. Le monde du Palais ne rit pas exactement des mêmes choses que celui de la Banque, de l'Agriculture ou de l'Armée.

N'oublions pas, non plus, que le rire ne peut pas être provoqué à n'importe quel moment. Le plus grand ennemi du rire est l'émotion et il ne pourra produire son ébranlement qu'à condition qu'il intervienne dans des moments d'insensibilité.

Cet art de provoquer le rire, nous en avons eu un exemple éclatant dans un proche passé.

Si, comme dit Chamfort, « la plus perdue de toutes les journées est celle où on n'a pas ri », il n'y avait jamais de journées perdues pour ceux qui écoutaient le bâtonnier Arnal.

Il demeure l'exemple des brillants résultats que peut donner le rire, lorsqu'il est utilisé par un homme d'esprit, de grande intelligence et de talent.

Voilà, mes chers confrères, tout ce que peut vous apporter l'exercice de notre profession : clarté d'esprit, sûreté de jugement, humanisme, faculté d'émouvoir ou de détendre.

Voilà pourquoi le temps, qui émousse tant de choses, laisse intacte, après bien des années, cette fierté du stagiaire qui revêt notre robe pour la première fois.

**

Mais le Palais nous apporte encore bien d'autres choses, et surtout le plaisir d'y vivre. Les avocats parlent de tout, mais il s'essayent aussi à tout et c'est ce qui fait le charme de la salle des Pas-Perdus. Quel plaisir que d'écouter un confrère qui parle d'autres choses que de ses procès. Voyez celui qui passe le front mélancolique, c'est un critique musical de grand talent qui n'ignore rien du théâtre lyrique dont il connaît mille anecdotes qu'il raconte

avec une éblouissante verve. Voyez celui-là, emmitouflé de laine pour protéger ses cordes vocales, c'est un musicologue toujours prêt à démontrer, par l'exemple, la superfluité nocive du micro. Cette frêle silhouette féminine est celle d'une délicate poëtesse. Ces deux confrères qui discutent sont, l'un romancier de talent, l'autre historien anecdotique justement estimé dans le monde des lettres. Ce grand-là, aux fines lunettes, est compositeur à ses heures et a écrit des chansons qu'on a gravé sur disques. Tel vit dans l'intimité des philosophes, tel autre manie la raquette ou pince la guitare avec un égal talent, et ce massif confrère, que la goutte tourmente, est un collectionneur de tableaux averti pour qui la peinture n'a plus de secrets.

Qu'on me pardonne cette esquisse où j'ai cédé à un démon familier, je sais qu'elle n'est pas traditionnelle. Mais les discours de bâtonnat ne sont pas des « pavanes pour infantes défuntes ». Comment attirer la jeunesse en lui parlant toujours des morts et comment retracer fidèlement l'atmosphère de cette maison sans dire un mot de ceux qui la font ce qu'elle est ?

Quelle diversité d'esprits et comme il est agréable d'attendre son tour en conversant sur un banc ! Il n'est que de choisir l'interlocuteur qui convienne au désir du moment.

Sans doute la charité n'est pas toujours respectée au cours de ces colloques. Peu d'avocats résistent au plaisir de faire des mots ou de réussir des imitations. Certains sont même spécialistes des potins et Dieu sait s'il y en a ! Mais tout cela n'est pas méchant.

La malveillance foncière est absente. La rivalité professionnelle n'a pas cette âpreté qu'on trouve souvent ailleurs. Nous nous sentons tous concernés si un confrère apporte un nouvel éclat à notre profession ou impose son talent dans une assemblée professionnelle et, lorsque l'un de nous entre aux Jeux Floraux, c'est le Barreau tout entier qui respire le subtil parfum de dame Clémence.

La solidarité n'est pas un vain mot et on l'a bien vu aux sombres années et on l'a revu depuis chaque fois que le malheur et la maladie ont frappé l'un de nous.

Hier encore la preuve a été faite. La mort a frappé, en pleine force, un confrère rempli de talent, M^e Charles Catugier. Les dons naturels, la clarté de son esprit, la chaleur de sa parole avaient valu, très jeune, une place importante à ce brillant confrère qui incarnait aussi la joie de vivre. Selon la tradition, son éloge funèbre sera prononcé l'année prochaine. C'était cependant un devoir de saluer aujourd'hui sa mémoire. Mais dans l'infinie tristesse de cette séparation, quel réconfort de voir la merveilleuse unanimité de notre Ordre ! Pas un de nous qui n'ait été profon-

dément bouleversé. Combien j'ai aimé, mes confrères, vos visages assombris par la tristesse. Non, notre confraternité n'est pas la haine vigilante qu'on a voulu dire, elle est un lien solide, mais discret, qui se révèle surtout dans l'adversité.

Et combien souvent a-t-on vu cette confraternité se transformer, s'épanouir et nous apporter une des choses les plus précieuses de cette vie : l'amitié. Rare est celui qui n'a pas trouvé, chez un confrère, ce miracle d'affection et d'indulgence.

Les rapports de patron à secrétaire deviennent presque toujours des rapports amicaux et même affectueux. Et cela est si vrai, qu'après bien des années un nouveau bâtonnier se souvient toujours. J'ai eu plaisir en relisant les discours de mes prédecesseurs, de voir combien était vivante et vénérée la mémoire de ceux qui avaient guidé leurs premiers pas professionnels.

Et je ne puis m'empêcher moi-même de penser maintenant à M^e René Milhaud, atrocement assassiné à Auschwitz. Comme j'aimerais qu'il soit ici. Vingt ans passés n'ont pas effacé de ma mémoire sa souriante image ni de mon cœur la reconnaissance et le regret de la disparition prématurée du grand avocat qu'il était pour tous, de l'ami très précieux qu'il était pour moi.

Mais ce tableau des joies de la profession ne serait pas complet si je ne mentionnais la dernière : celle qui vous attend quand vous serez bâtonnier. Sans doute, vous concevez déjà l'honneur et les charges du bâtonnat. Mais ce n'est qu'en l'exerçant que vous découvrirez que le chef de l'Ordre est le confident et le conseiller de chacun. Cette confiance que tous lui témoignent, cette sagesse que chacun lui attribue, ces conseils qu'on attend de lui et qui dépassent parfois le cadre de la profession constituent le plus émouvant hommage qu'un avocat puisse recevoir.

Voilà, mes jeunes confrères, l'esquisse des joies qui vous attendent, dont la dernière, certes, est à long terme, si vous avez le courage de venir au Barreau et d'y persévéérer.

J'aurais encore beaucoup à dire sur cette profession, si chère à mon âme, mais bien que je n'ai pas promis d'être bref pour n'inquiéter personne, je m'en tiendrai là, parce que je ne voudrais pas que vous pensiez que j'ignore l'ordonnance de Jean le Bon dont les termes ont été repris par Charles V le Sage, Charles VII le Victorieux, Charles VIII, Louis XII, Père du Peuple, et François I^r, Père des Lettres.

Tous ces rois, aux talents et aux caractères si divers, ont eu cependant le même souci, la même hantise et ont voulu conjurer le même redoutable péril. C'est pourquoi, ils ont ordonné dans des termes identiques et impératifs : « Les avocats plaideront et escriront brièvement ».

Et, comme la justice se souvient encore et toujours de ses origines royales, il était bon que le bâtonnier donnat l'exemple.

**

L'année judiciaire qui vient de s'écouler nous a apporté de grandes joies :

M. le Bâtonnier André Haon a été promu commandeur de la Légion d'honneur.

Avec ses cinq citations de la guerre 1914-1918, M. le Bâtonnier Haon incarne pour nous tous le courage et l'honneur.

Qu'il me permette de rappeler sa troisième citation :

« Officier d'élite, a superbement enlevé sa compagnie et, par son intervention énergique et l'impulsion donnée à ses sections, a réussi à enlever trois mitrailleuses ennemis et à capturer dix-huit prisonniers. A été blessé au cours de l'action. » Deux blessures antérieures, deux citations. Il devait terminer la guerre chef de bataillon. Pendant l'occupation il fut maire de Toulouse.

Le 19 juin 1944, à l'aube, M. le Bâtonnier Haon était arrêté, déporté à Compiègne et au camp de Neuengame qu'il ne devait quitter que le 12 avril 1945. Toutes les souffrances, toutes les désillusions, toute les injustices, il les a connues et supportées avec une souveraine dignité.

Il n'est personne ici qui n'ait pour lui admiration et affection. C'est un privilège pour moi de lui dire, au nom de tous : « Monsieur le Bâtonnier Haon, vous demeurez un exemple pour nous. La cravate que vous avez reçue nous comble de joie. Le Barreau, tout entier, s'associe à l'hommage qui vous est rendu et se tient pour hautement honoré de compter parmi ses membres un avocat tel que vous. »

M^r Gabriel Marty a reçu la rosette de la Légion d'honneur. Que dire de lui que chacun ne sache ?

Le professeur est un juriste mondialement connu. L'avocat a porté le renom de la barre toulousaine à un degré incomparable de prestige. Le confrère, au congrès de Nice de 1965, dans une magnifique intervention, a soulevé l'enthousiasme unanime de ses pairs.

L'Ordre des avocats à la Cour d'Appel de Toulouse se réjouit de la distinction qui vient récompenser un exceptionnel talent.

M. le Bâtonnier Remaury a reçu la croix de la Légion d'honneur au titre du Ministère de la Justice. Il est l'exemple des qualités profondes de notre profession. Sa conscience scrupuleuse, sa probité intellectuelle et son dévouement inlassable sont au service

des causes qu'il défend. Il incarne une tradition d'honneur dont il a hérité avec le nom paternel.

La confiance que lui témoignent ses confrères vient de faire de lui le président de la C.A.R.P.A.

M. le Garde des Sceaux ne pouvait faire un meilleur choix, jamais un ruban n'a été mieux placé que sur la poitrine du Bâtonnier Louis Remaury.

* *

Avant de donner la parole aux lauréats, je tiens à remercier les autorités civiles et religieuses qui ont bien voulu rehausser de leur présence cette séance solennelle et me prêter une si bienveillante attention.

Dans sa séance, le Conseil de l'Ordre a décidé d'attribuer :

- le prix Alexandre-Fourtanier à M^r Flutet ;
- le prix Latumont-Peyronnet à M^r Jacques Dupeyron.

M^r Flutet prononcera l'éloge du Bâtonnier Peyrusse.

M^r Jacques Dupeyron, chargé du discours, a choisi le sujet suivant : « Une chronique judiciaire il y a deux cents ans. »